



Montant d'une pension alimentaire

Par **bret60mike**, le **01/04/2009** à **14:43**

Bonjour,

Je vis avec une personne divorcée ayant 2 enfants. Jusqu'ici la garde du fils de 12 ans était à notre charge et la fille de 13 ans était à la charge du père. Cependant le fils veut retourner vivre chez son père, avec qui le divorce ne se passe bien. Ce dernier s'est donc mis en tête de nous pourrir la vie en nous réclamant une pension d'au moins 600 euros au titre que nous avons 2 salaires. Je gagne 1450€ et mon amie 1200€ et nous avons plus de 1000€ de dépenses mensuelles (loyer, assurance, factures...). Le père gagne 1600€ et va avoir droit aux allocations familiales, APL et toutes les aides. De plus il a des dépenses mensuelles inférieures aux notre.

Je souhaitais donc savoir si la loi était claire sur ce sujet et s'il y avait une solution afin de ne pas prendre en compte mes revenus sachant que nous avons des déclarations d'imposition distinctes.

Comment peut on savoir combien nous allons devoir payer?

D'avance merci.

Par **Tisuisse**, le **01/04/2009** à **17:30**

Bonjour,

Laissez-le rouspéter car c'est à lui de saisir le JAF s'il veut :

- récupérer son fils,
- obtenir une PA pour lui.

Le JAF tiendra compte des éléments comptables apportés par chacun pour fixer cette PA.

Par **bret60mike**, le **06/04/2009** à **12:28**

Merci beaucoup.

On va attendre la décision.